



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

Absents : Emilie GODEMER (pouvoir donné à Eric REGEARD) et Johnattan BARBIER (pouvoir donné à Vincent MELCION)

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13:– Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-10-047

SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire informe l'Assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment des articles R.2313-3, L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Ainsi il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Enfin, sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial :

- Les suppressions d'emplois
- Les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 24/09/2026

Compte tenu des changements d'agents et de la mise à jour du tableau des effectifs, il convient de supprimer les emplois suivants.

En conséquence, le Maire propose la suppression des emplois permanents :

- ATSEM 2^e classe 28/35 (délibération n°2019-81)
- ATSEM 1^{ere} classe 33/35 (délibération n°2026-02-003)
- Rédacteur principal de 2^e classe (délibération n°2018-38)
- adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)
- adjoint d'animation principal de deuxième classe à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)
- adjoint d'animation principal de première classe à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)
- animateur à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)
- animateur principal de deuxième classe à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)
- animateur principale de première classe à temps non complet 30/35^{ème} (délibération n°2026-06-027)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression des emplois et d'autoriser M. le Maire à signer tout à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID: 035-213503451-20261013-2026_10_047-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

M. Vincent MELCION

La secrétaire de séance,

Mme Pauline ARMYNOT

